



**Commune Aérostatique du Grand-Duché de Luxembourg**  
**Association sans but lucratif**  
**Siège social : 4, rte. de Medernach, L-7619 Larochette**  
**R.C.S. Luxembourg F787**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 14 MARS 2024**

La séance qui se tient à Niederanven est ouverte à 19h10. Goy Feltes préside l'assemblée, il désigne comme scrutateur Annemarie Arens et Claude Sauber pour remplir les fonctions de secrétaire de l'assemblée. Le président constate que 10 voix sur 12 sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour. Se sont excusés pour leur absence Melanie Chambers, Paul Federmeyer, Josiane Kuttén, Charles Thibo, Pit Thibo et Dirk Vormberge. En introduction le président informe les membres que l'adaptation des statuts de la Commune Aérostatique à la nouvelle réglementation sera entamée en 2024 afin que ces nouveaux statuts puissent être approuvés lors de l'AG 2025.

1. Rapport d'activité 2023
2. Bilan au 31 décembre 2023
3. Admissions et démissions en 2023
4. Rapport des réviseurs de caisse
5. Approbation du bilan 2023
6. Approbation des admissions et démissions de l'année 2023
7. Approbation des cotisations et autres participations aux frais pour 2024
8. Décharge aux membres du conseil d'administration et aux réviseurs de caisse
9. Élections statutaires
10. Désignation des réviseurs de caisse pour l'année 2024
11. Activités de l'année 2024

Ces constatations faites, l'assemblée passe à l'ordre du jour :

1. Claude Sauber présente le rapport d'activité de 2023.
2. Paul Heiser présente le bilan au 31 décembre 2023, il constate une perte de EUR 10,071,55.
3. Paul Federmeyer, membre associé a présenté sa démission, il souhaite rester membre adhérent.
4. En l'absence de Paul Federmeyer et de Dirk Vormberge, Claude Sauber présente le rapport des deux réviseurs de caisse.
5. L'assemblée approuve le bilan 2023 à l'unanimité.
6. L'assemblée approuve la démission de Paul Federmeyer comme membre associé à l'unanimité.
7. L'assemblée approuve également les cotisations et entry fees proposées par le conseil d'administration pour l'année 2024, inchangées par rapport à



l'année 2023. Afin d'éviter une situation précaire des finances l'assemblée approuve également une nouvelle tarification des frais opérationnels :

- Vol privé non rémunéré 100 EUR
  - Vol privé meeting national ou international, gaz pris en charge par l'organisateur 50 EUR
  - Vol frais partagés et vol découverte... (BIL) gratuit
  - Vol d'entraînement cf écolage
  - Vol championnat FAL gratuit
  - Vol championnat d'Europe gratuit
  - Vol championnat du Monde gratuit
  - Vol World Air Games gratuit
8. L'assemblée décharge les membres du conseil d'administration 2023 et les réviseurs de caisse.
9. Élections statutaires  
Les membres restants du conseil d'administration sortant sont rééligibles et approuvés par l'assemblée générale.  
Goy Feltes  
Annemarie Arens  
Claude Sauber  
Paul Heiser  
Pascal Kugener
10. L'assemblée confirme le mandat des réviseurs de caisse Paul Federmeyer et Dirk Vormberge pour l'année 2024.
11. Activités de l'année 2024
- Festival International de ballons Château d'Oex (19.01-28.01)
  - Mise à jour de la plateforme GOBOKO – actualisation des documents
  - Actualisation des statuts du club
  - Assemblée générale FAL (23 mars 2024)
  - Vols LX-BIL (vols réguliers avec invités de la BIL et actions éventuelles dans le cadre de leur partenariat avec PARIS2024 avec le COSL)
  - Séance de nettoyage et de vérification des ballons et de la station à gaz (30 mars 2024)
  - *Safety Seminar* (date à confirmer)
  - *Réiser Pæerdsdeeg* (5 juin 2024)
  - 10<sup>e</sup> anniversaire Paramoteur Club Lëtzebuerg (15&16 juin 2024)
  - Festival de ballons à Chalon sur Saône (21-23 juin 2024)
  - Balloon Trophy 2024 (19-21 juillet 2024 à Mersch, **annulé**)
  - Challenge Alfi Feltes (date à confirmer)

Clôture de l'assemblée générale vers 20h00.

Luxembourg, le 14 mars 2024

Goy Feltes  
Président

Annemarie Arens  
Scrutateur

Claude Sauber  
Secrétaire